

La Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH)



C'EST QUOI ?

La RQTH permet la reconnaissance de ses problèmes de santé visibles ou non pour améliorer son quotidien

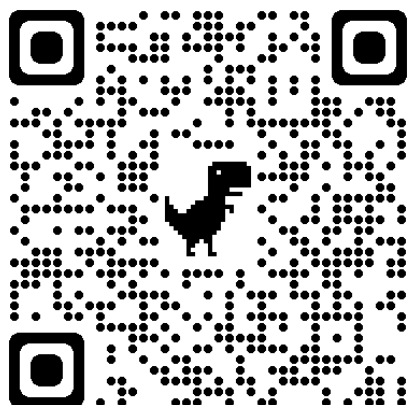
POUR QUI ?

Tout Travailleur ayant une problématique de santé qui entraîne des répercussions sur sa capacité de travail



COMMENT ?

- Remplir un dossier MDPH (En format papier ou directement en ligne) accompagné du certificat médical du Médecin traitant et de l'avis du Médecin du travail
- Déposer ou envoyer à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Attendre le retour de la MDPH à la suite du passage en commission du dossier



POURQUOI ?

Elle peut permettre de bénéficier :

- ✓ D'un accompagnement personnalisé dans le maintien dans l'emploi
- ✓ D'un aménagement de poste de travail (aménagement matériel, adaptation du temps de travail)
- ✓ D'un accompagnement dans un projet de reconversion professionnelle
- ✓ D'un accès à des aides spécifiques (prothèses auditives...)
- ✓ D'aides pour la vie personnelle (adaptation du véhicule, du domicile, etc.)



Besoin d'en savoir plus ?

Site internet : www.ami-sante.fr

Vous pouvez écrire à l'adresse mail suivante: cellulecentralepdp@ami-sante.fr

Ou appeler notre Standard au 02 32 28 70 30